

Paris, le 10 juin 2014

## **Assurances liées aux cartes bancaires, sommes-nous réellement bien couverts ?**

En préparation de la période estivale, il est important de mesurer les risques liés à un voyage à l'étranger et de couvrir son voyage et ses proches d'aléas possibles avec des contrats d'assurance et d'assistance. Attention cependant à ne pas souscrire des contrats que vous avez déjà avec votre carte bancaire ! Choisir ma Banque a dressé pour vous les assurances intégrées avec votre carte Visa !

Le choix d'une carte bancaire est dicté par deux éléments : le prix mais également et surtout, les assurances liées à cette carte bancaire. Selon les besoins, les clients des banques optent pour des cartes classiques ou des cartes plus haut de gamme (Carte « Gold » ou « dorée ») qui offrent des garanties plus larges, mais sans connaître réellement l'étendue de ces dites garanties.

Qui n'a jamais subi un retard d'avion ? Un souci de santé ? Un éclat sur le pare-brise d'une voiture de location ? Ou encore un accident pendant ses vacances ? Alors que les vacances approchent à grands pas et afin de vous éviter des mauvaises surprises, le site Choisir-ma-Banque fait le point sur les services réellement couverts par les cartes bancaires.

### **Un prix plus élevé de votre carte est-il synonyme de meilleures couvertures de prestations ?**

« La réponse est non car depuis l'arrivée des banques en ligne, vous pouvez bénéficier d'une carte bancaire haut de gamme gratuite et à vie ! » Explique Ludovic Herschlikovitz du site Choisir-ma-banque.com. En 2013, on compte ainsi plus de 4,5 millions de personnes détentrices d'une carte Visa Premier en France, l'accès ayant été fortement démocratisé par les établissements bancaires.

### **Quelles sont réellement les garanties supplémentaires de ces cartes « haut de gamme » ?**

On distingue deux grandes lignes de prestations intégrées avec votre carte bancaire haut de gamme : Les contrats d'assurance et les contrats d'assistance. Pour la carte visa Classique, ce sont surtout des contrats d'assistance qui sont pris en charge.

### **Quelles sont les Assurances intégrées avec votre Carte Visa Premier :**

- Garantie annulation de séjour : Elle couvre uniquement votre famille qui vous accompagne dans votre séjour, mais pas vos amis, même si vous avez réglé leur billets ! La garantie est couverte à hauteur de 5000€ par assuré avec une carte visa Premier. Cette garantie couvre

à la fois un retard d'avions, de train, de livraison de bagages en retard. Les conditions sont en revanche différentes selon le moyen de transport (4 h de retard en avions en ligne régulière, 6heures pour les charters 4 H pour le train)

- Vol ou perte de bagage en avion : « La convention de Montréal » prévoit jusqu'à 1250€ d'indemnisation par passager en cas de perte ou de détérioration de vos bagages. L'assurance de votre carte ne remboursera que les frais à votre charge après indemnisation du transporteur **à hauteur de 800€ par bagage** avec votre carte premier.
- Location de voiture : Les frais de location et d'immobilisation du véhicule sont couverts et votre véhicule sera également assuré contre le vol. De pus, votre carte Visa Premier prendra également en charge la franchise éventuelle liée à un dommage. Attention cependant, les deux-roues, camping car et voitures de collection ne sont pas concernées.
- Séjour à la montagne : Les frais de recherche et de secours seront pris en charge si vous réglez votre forfait de remontées mécaniques avec votre Visa Premier. De même, en cas d'accident, les cours, remontées mécaniques et location de matériel seront remboursés.

### Quels sont les contrats d'Assistance intégrés avec votre carte Visa.

Votre carte Visa vous permettra également de bénéficier de conditions d'**assistance** privilégiées, notamment si vous êtes victime d'un accident ou si vous tombez malade à plus de 100Km de votre domicile ou de votre lieu de travail :

- Assistance : rapatriement, avance des frais d'hospitalisation, envoi d'argent.... L'avance de fonds (qui devra être restitué) peut atteindre 155 000€ avec une Visa Premier. Ce montant est rapporté à 11 000€ avec Visa Classique.
- Domage corporel : Couverture de 1 525 000 € en cas de dommage corporel ou matériel causé à un tiers à l'étranger avec votre carte Visa Premier.
- Poursuite judiciaire à l'étranger : Prise en charge des frais d'avocats à hauteur de 1500€ avec Visa Premier et 800€ avec une Visa Classique.

*« Toutes ces prestations d'assistance jouent, et ce même si vous n'avez pas réglé votre voyage avec votre carte : le seul fait d'être titulaire d'une carte Visa (Premier ou classique) vous couvre ainsi que votre famille de l'ensemble de ces prestations. » Insiste Ludovic Herschlikovitz de Choisir Ma Banque.com*

Garantie de vos achats contre la casse ou le vol : En achetant vos bien (hors appareils électronique / Hifi), vous bénéficierez d'un remboursement des bien volés ou abimés à hauteur de 1600€ avec votre Visa Premier (limité à 3 sinistres par an). En revanche, cette prestation et son champ d'application (achat sur internet par exemple) peuvent varier à la hausse selon votre banque.

### Récapitulatif des prestations

	VISA Classique	Visa Premier
Assurance perte ou vol de carte	Oui	Oui
Retard / annulation voyage	Non	Oui

Annulation / retard avion	Non	Oui
Accident pendant votre voyage en France	Oui sous condition	Oui
Responsabilité civile à l'étranger	Oui sous condition	Oui
Assistance	Oui sous condition	Oui
Rapatriement médical	Oui sous condition	Oui
Assurance neige & montagne	Non	Oui
Avance des frais médicaux à l'étranger	Oui	Oui
Hospitalisation à l'étranger	Oui	Oui
Franchise de la location de véhicule	Non	Oui
Garantie achats	Non	Oui
<b>COÛT MOYEN D'UNE CARTE</b>	<b>45 €</b>	<b>121€</b>

**Les conseils de Choisir ma Banque :**

- 1- Optez pour une banque en ligne car la carte haut de gamme est gratuite à vie si vous rentrez dans les critères d'acceptation (750€ domicilié chez ING ou Monabanq) ! Pour les clients des banques de réseaux, sachez que la carte bancaire, même haut de gamme se négocie régulièrement pour obtenir 1 an de gratuité.
- 2- La carte visa Premier vous donne droit à des prestations d'assistance pour vous et toute votre famille, même si vous n'avez pas réglé votre voyage avec la Carte. Le simple fait d'en être le détenteur vous donne droit à bon nombre de prestations.
- 3- Avant de prendre toute initiative ou d'engager toute dépense, appelez l'assistance Carte Bleu Visa munie de votre N° de carte bancaire, 24H sur 24 et 7 jours sur 7 au **+33 (0) 1 42 63 00 32**. Ces derniers pourront ouvrir un dossier et vérifier l'étendue de votre couverture d'assurance ou d'assistance. Les frais téléphoniques vous seront remboursés à hauteur de 100€ sur justificatif.
- 4- Evaluer l'équation Risque / Coût pour valider si la souscription d'une carte haut de gamme est intéressante ou non en fonction de votre voyage
- 5- Gardez le maximum de justificatifs, factures ou preuves pour garantir le remboursement des litiges que vous aurez déclaré et bénéficier des garanties de remboursement d'assurance ou d'assistance.
- 6- Sachez que la perte ou le vol de votre carte Visa (Classique ou Premier) n'en suspend pas les garanties.

**A propos de choisir ma banque.com :**

*Lancé le 1<sup>er</sup> mars 2010, Choisir ma banque.com est indépendant des banques et se positionne comme le premier comparateur de frais bancaires en France. Depuis le 12 Mai 2014, Choisir ma Banque est filiale à 100% du groupe Meilleurtaux / Equiman*

**CONTACT PRESSE**

**Mael Bernier**

Email : mbernier@meilleurtaux.com

Tel : 0632869298